

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 20 juin 2024 à Orgon**

**Espace Culturel Renaissance – 18h30**

### **Ordre du jour**

Appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2024.

Compte-rendu des décisions prises par la Présidente, dans le cadre des délégations accordées par le conseil communautaire, pendant la période du 28 mars 2024 au 5 juin 2024.

1. Développement Economique : Cotisation 2024 Provence Promotion
2. Développement Economique : Renouvellement adhésion pour l'année 2024 : Initiative Pays d'Arles
3. Tourisme : Accueil touristique : convention de partenariat entre Terre de Provence et les 13 communes
4. Habitat : signature des contrats de mixité sociale 2023-2025 pour les communes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues et Rognonas
5. Politique de la Ville et Action Sociale : Programmation 2024 du Contrat de Ville : demandes de subventions
6. Politique de la Ville et Action Sociale : Subventions Action Sociale 2024
7. Politique de la Ville et Action Sociale : Subventions Prévention 2024 à l'APERS
8. Déchets : Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
9. Déchets : modalités remboursement cartes déchetterie
10. Mobilité : Renouvellement de la convention de délégation de compétence avec la métropole Aix Marseille Provence
11. Foncier : Délégation de signature pour les baux de jusqu'à 24 000 €
12. Assurances : Délégation de pouvoir à la Présidente
13. Ressources Humaines : Mandat au CDG 13 : contrat collectif risque prévoyance/santé
14. Ressources Humaines : Création de poste emploi permanent
15. Ressources Humaines : Avancement annuel
16. Garantie emprunt suite transfert de prêt à la Régie des Eaux (commune de Châteaurenard)
17. Finances : Décision Modificative n°1
18. Collectif Prouvenco/Observatoire de la langue et de la culture provençale : attribution d'une subvention exceptionnelle
19. Dissolution SPL AREA

Eyragues, le 14/06/2024

Pour information, les séances sont enregistrées pour faciliter la retranscription. Les enregistrements sont détruits après rédaction du procès-verbal